SOMMAIRE

Introduction	7
Jaeger-LeCoultre & la montre Memovox Tribute to Deep Sea	7
Précision	7
Etanchéité	8
Test « 1000 Hours Control »	9
Caractéristiques techniques	9
Mouvement	9
Utilisation	10
Garantie Internationale	12
Garantie Limitée (Etats-Unis d'Amérique et Canada)	15

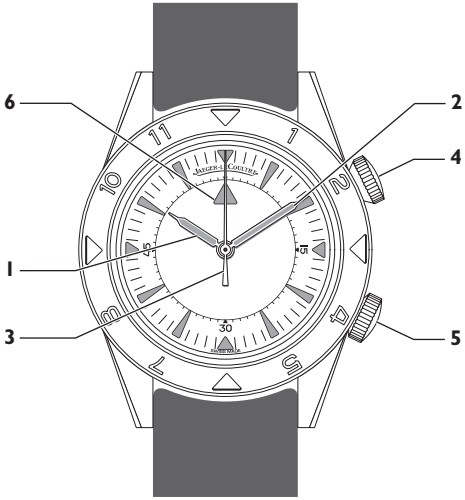

1 Aiguille des heures
2 Aiguilles des minutes
3 Aiguilles des secondes
4 Couronne A
5 Couronne B
6 Disque de réveil

Introduction

Nous vous félicitons de l'acquisition de votre montre Jaeger-LeCoultre et vous remercions pour votre confiance.

Nous vous invitons à consulter les instructions d'utilisation et vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre garde-temps Jaeger-LeCoultre.

Jaeger-LeCoultre & la montre Memovox Tribute to Deep Sea

En réaction au formidable développement de la pratique de la plongée de loisir dans les années 50, la Manufacture Jaeger-LeCoultre développa en 1959 sa première montre de plongée. Celle-ci fit d'autant plus sensation qu'elle constituait une première mondiale en devenant la première montre de plongée de l'histoire munie d'une alarme. Développée dans le but de garantir le maximum de sécurité lors de la plongée, la sonnerie du Calibre Jaeger-LeCoultre 815, appartenant à la famille des emblématiques mouvements Memovox, rappelait ainsi au plongeur le moment d'entamer son retour à la surface.

Le design particulier de la montre Memovox Deep Sea de 1959 a contribué à faire de ce garde-temps une pièce de référence. Aussi était-il naturel pour Jaeger-LeCoultre de lui rendre hommage en présentant une réédition à l'esthétique fidèle à l'originale.

Précision

Modèles mécaniques à remontage manuel ou automatique

La précision des modèles de montres à mouvements mécaniques est déterminée par le balancier. Celui-ci effectue 21'600 ou 28'800 alternances par heure. Malgré tout le soin que les maîtres-horlogers de la Manufacture Jaeger-LeCoultre ont apporté à la construction et au montage de votre montre, sa précision est soumise à l'influence de l'attraction terrestre, des champs magnétiques, des chocs, ainsi qu'au vieillissement des huiles. La précision d'une montre se mesure à la régularité de la marche dans diverses positions.

La nature de votre tempérament ou de vos activités peut être la cause de légères irrégularités. Si vous constatiez un écart de fonctionnement de votre montre, nous vous conseillons de la remettre à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui effectuera les réglages nécessaires.

Etanchéité

Votre montre Jaeger-LeCoultre est étanche à 10 bar/atm. L'étanchéité de votre montre est identifiable par le symbole gravé sur le fond. Cela signifie que votre garde-temps a été contrôlé à une surpression de 10 bar correspondant à une profondeur d'immersion de l'ordre de 100 mètres (1 bar/atm = ~10 mètres).

Conformément à la norme ISO 22810/NIHS 92-20 il est recommandé à l'utilisateur, afin de maintenir les caractéristiques de la montre dans la durée, étant entendu que l'étanchéité n'est pas une caractéristique définitive et acquise :

- de faire contrôler l'étanchéité de la montre par un détaillant agréé Jaeger-LeCoultre selon les recommandations de la Manufacture Jaeger-LeCoultre et dans tous les cas après chaque ouverture de celle-ci. Dans ce cas, il est recommandé d'effectuer l'essai en surpression d'air,
- de s'assurer lors de l'achat que le bracelet soit bien adapté à l'usage prévu,
- d'éviter de soumettre la montre à de trop brusques variations de température,
- de préserver la montre des chutes et des chocs (faire contrôler l'étanchéité après chaque choc violent),
- de ne pas utiliser les éléments de commandes, poussoir ou couronne de mise à l'heure sous l'eau, et hors de l'eau, la montre n'étant pas sèche,
- de bien replacer (ou de refermer les clés de compression si applicable) la couronne de mise à l'heure et les poussoirs après toute manipulation,
- de rincer la montre à l'eau douce après une utilisation dans l'eau de mer.

Vous pouvez utiliser votre montre lors de baignades de courte durée, de plongeons depuis le bord, mais pas depuis un plongeoir. Votre montre ne doit pas être utilisée ni pour la plongée sous-marine, ni pour les sports où les risques de chocs sont importants, tels la planche à voile ou le ski nautique. Veuillez aussi noter que les bracelets en cuir ne sont pas adaptés aux activités aquatiques.

Par ailleurs, il est indispensable de faire vérifier l'étanchéité de votre montre par un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre au moins une fois tous les deux ans et dans tous les cas avant toute période durant laquelle elle sera amenée à subir des immersions prolongées et/ou régulières.

Test « 1000 Hours Control »

Jaeger-LeCoultre soumet chacune de ses montres au rigoureux programme de tests « 1000 Hours Control », unique en son genre, comprenant 1000 heures de contrôles complets et stricts.

Le sceau ou la mention « 1000 Hours Control », apposé ou gravé au dos de votre montre, certifie que celle-ci a passé ce programme d'observation dans nos laboratoires et a subi avec succès tous les tests de contrôle de régularité de marche, de température, de pression atmosphérique, de résistance aux chocs et aux champs magnétiques, ainsi que les épreuves d'étanchéité. Votre montre est ainsi capable de résister aux agressions qui l'attendent dans la vie quotidienne, lorsque vous la portez au poignet.

Les critères du programme « 1000 Hours Control » dépassent largement les normes des tests de chronométrie officiels, qui ne concernent qu'une partie du mouvement.

Jaeger-LeCoultre met à l'épreuve non seulement le mouvement avant son emboîtage dans la montre, mais aussi la montre dans son ensemble.

Caractéristiques techniques

- Mouvement mécanique à remontage automatique, Calibre Jaeger-LeCoultre 956.
- 28'800 alternances/heure.
- Réserve de marche : 45 heures environ.
- Etanchéité jusqu'à 15 bar/atm.

Mouvement

Calibre Jaeger-LeCoultre 956.

Utilisation

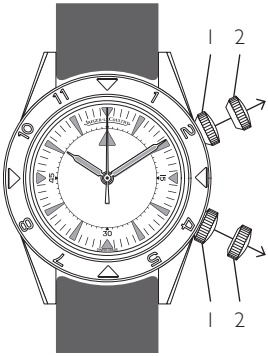

Réglage de l'heure et des minutes

Tirez la couronne B en position 2.

Le mouvement est alors arrêté. Par conséquent, l'aiguille des secondes s'arrête.

Avancez les aiguilles dans le sens horaire jusqu'à l'heure désirée. Lorsque l'opération est terminée, repoussez la couronne en position 1. La montre se remet alors en marche.

Couronne B en position 1.

Quelques tours de couronne dans le sens horaire (sens des aiguilles d'une montre) suffisent pour la mise en marche de la montre. Elle se remontera ensuite automatiquement lorsque vous la porterez. Veuillez noter qu'il n'y a pas de blocage de la couronne lors du remontage bien que la montre soit remontée au maximum.

Indication de marche

L'aiguille des secondes exécute un tour en 60 secondes.

Cette dernière permet également de constater que la montre fonctionne.

Réglage du réveil

Remontage

Couronne A en position 1.

Le remontage du réveil s'effectue en tournant la couronne dans le sens horaire. Lorsque le remontage est complet, la couronne se bloque.

Réglage de l'heure du réveil

Tirez la couronne A en position 2.

Ce réglage vous permet d'actionner le disque mobile du réveil en tournant la couronne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour placer le repère triangulaire situé au centre du cadran au-dessus de l'heure de sonnerie souhaitée.

Lorsque l'opération est terminée, repoussez la couronne A en position 1.

Mise en marche et arrêt du réveil

Le réveil est enclenché lorsque la couronne A est en position 1.

Il est stoppé lorsque la couronne est en position 2.

La sonnerie peut ainsi être arrêtée à tout instant en tirant sur la couronne A. Notez néanmoins qu'il est impératif de repousser celle-ci en position 1 pour garantir l'étanchéité.

Garantie Internationale

La Garantie Internationale ci-après s'applique aux produits de la marque Jaeger-LeCoultre vendus ou présentés pour réparation au titre de la garantie dans tous pays, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada (pour ces deux pays, voir la Garantie Limitée aux pages 15 à 17).

Pour pouvoir bénéficier de la Garantie Internationale du fabricant, les produits de la marque Jaeger-LeCoultre doivent être achetés exclusivement chez les concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre. Les travaux d'entretien et de réparation doivent également être confiés, soit à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit à un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre. Si ces conditions ne sont pas respectées, aucune prétention à la garantie ne pourra être exigée. Jaeger-LeCoultre ainsi que ses Distributeurs sont à votre disposition pour vous communiquer la liste des concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre dans le monde.

Les montres Jaeger-LeCoultre

Les conditions de la Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre

Les conditions suivantes de la Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre s'appliquent aux montres vendues ou présentées pour réparation au titre de garantie dans tout pays, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada (pour ces deux pays, voir la Garantie Limitée aux pages 15-17).

Votre montre Jaeger-LeCoultre est garantie contre tout défaut de fabrication pendant deux ans à partir de la date d'achat, dans les termes ci-après.

Toute pièce reconnue défectueuse en raison d'un vice de fabrication dûment constaté par nos services techniques sera, au choix de Jaeger-LeCoultre, réparée ou remplacée gratuitement. La Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre n'est valable que si le certificat de garantie joint à ce livret est dûment rempli, daté, revêtu du cachet et signé par le concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous a vendu votre montre.

Sont expressément exclus de la Garantie Internationale Jaeger-LeCoultre les défauts résultant d'accidents, d'une manipulation ou d'une utilisation impropre ou abusive (tels que chocs, marques de coups, écrasements, températures excessives, champs magnétiques puissants), de l'utilisation ou de la conséquence de l'utilisation de piles non prescrites par Jaeger-LeCoultre, d'une modification ou d'une réparation non autorisée ainsi que les conséquences de l'usure et du

vieillissement normaux de la montre, du bracelet et de la glace, la perte d'étanchéité au-delà de deux ans après la date d'achat si votre montre est étanche, tout défaut résultant de contact avec l'eau si votre montre n'est pas étanche.

Les montres Jaeger-LeCoultre étanches sont identifiables par le symbole gravé sur le fond. Cette étanchéité est garantie deux ans à compter de la date d'achat, à condition que la glace, la lunette, le fond, la carrure et la couronne n'aient pas été endommagés. Il est toutefois indispensable de faire contrôler l'étanchéité de votre montre au moins une fois par an et dans tous les cas avant une période d'utilisation intense, soit par un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit par un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre (pour de plus amples informations, veuillez consulter le mode d'emploi).

Dans le cas d'une montre à quartz, la garantie ne couvre pas la durée de vie de la pile.

En tant que consommateur, vous pouvez avoir des droits au titre de votre législation nationale régissant la vente de biens de consommation ; ces droits ne sont pas affectés par la présente garantie.

Le service client Jaeger-LeCoultre

Le mouvement d'une montre mécanique nécessite un entretien régulier (révision, lubrification…), afin d'assurer sa longévité. Si votre montre a besoin d'une révision ou d'une réparation, veuillez la faire parvenir, accompagnée de son certificat de garantie, au concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous l'a vendue.

Vous pouvez alternativement la faire parvenir à l'un des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre figurant dans la liste en fin de ce livret, ou à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, dont vous trouverez la liste sur le site internet « www.jaeger-lecoultre.com ».

Nos Centres d'Assistance Technique agréés disposent d'horlogers formés à la Manufacture Jaeger-LeCoultre, d'ateliers, de l'outillage et des fournitures nécessaires à la réparation et à l'entretien des montres et pendules Jaeger-LeCoultre.

Dans certains cas, notamment pour les interventions nécessitant un outillage et des fournitures spéciaux, les Centres d'Assistance Technique agréés feront parvenir votre montre à la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse afin d'effectuer les travaux nécessaires.

En toute hypothèse, ou si vous résidez dans un pays qui n'est pas mentionné dans nos listes, vous pouvez contacter directement la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse, Rue de la Golisse 8, 1347 Le Sentier, téléphone +41 21 845 02 02, fax +41 21 845 05 50, qui vous indiquera la marche à suivre. Nous vous invitons par ailleurs à consulter notre site Internet « www.jaeger-lecoultre.com » pour obtenir une liste mise à jour des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre.

Garantie Limitée (Etats-Unis d'Amérique et Canada)

La Garantie Limitée ci-après s'applique uniquement aux produits de la marque Jaeger-LeCoultre vendus ou présentés pour réparation au titre de garantie aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

Pour pouvoir bénéficier de la Garantie Limitée du fabricant, les produits de la marque Jaeger-LeCoultre doivent être achetés exclusivement chez les concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre. Les travaux d'entretien et de réparation doivent également être confiés soit à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit à un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre. Si ces conditions ne sont pas respectées, aucune prétention à la Garantie Limitée ne pourra être exigée. Jaeger-LeCoultre ainsi que ses Distributeurs sont à votre disposition pour vous communiquer la liste des concessionnaires agréés Jaeger-LeCoultre dans le monde.

Les montres Jaeger-LeCoultre

Les conditions de la Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre

Les conditions suivantes de la Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre s'appliquent uniquement aux montres vendues ou présentées pour réparation au titre de garantie aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

Votre montre Jaeger-LeCoultre est garantie contre tout défaut de fabrication pendant deux ans à partir de la date d'achat, dans les termes ci-après.

Toute pièce reconnue défectueuse en raison d'un vice de fabrication dûment constaté par nos services techniques sera, au choix de Jaeger-LeCoultre, réparée ou remplacée gratuitement. La Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre n'est valable que si le certificat de garantie joint à ce livret est dûment rempli, daté, revêtu du cachet et signé par le concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous a vendu votre montre.

Sont expressément exclus de la Garantie Limitée Jaeger-LeCoultre les défauts résultant d'accidents, d'une manipulation ou d'une utilisation impropre ou abusive (tels que chocs, marques de coups, écrasements, températures excessives, champs magnétiques puissants), de l'utilisation ou de la conséquence de l'utilisation de piles non prescrites par Jaeger-LeCoultre, d'une modification ou d'une réparation non autorisée ainsi que les conséquences de l'usure et du vieillissement normaux de la montre, du bracelet et de la glace, de la perte d'étanchéité au-delà de deux ans après la date d'achat si votre montre est étanche, tout

défaut résultant de contact avec l'eau si votre montre n'est pas étanche.

Les montres Jaeger-LeCoultre étanches sont identifiables par le symbole gravé sur le fond. Cette étanchéité est garantie deux ans à compter de la date d'achat, à condition que la glace, la lunette, le fond, la carrure et la couronne n'aient pas été endommagés. Il est toutefois indispensable de faire contrôler l'étanchéité de votre montre au moins une fois par an et dans tous les cas avant une période d'utilisation intense, soit par un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, soit par un Centre d'Assistance Technique agréé Jaeger-LeCoultre (pour de plus amples informations, veuillez consulter le mode d'emploi).

Dans le cas d'une montre à quartz, la garantie ne couvre pas la durée de vie de la pile.

A l'exception de ce qui est prévu par la loi en vigueur, la présente Garantie Limitée constitue la garantie exclusive du fabricant. Cette Garantie Limitée, ainsi que toutes les autres garanties expresses ou implicites, y compris, mais non limitées à, toute garantie implicite de fonctionnement pour l'usage prévu ou de conformité à un usage particulier, seront strictement limitées à la période de deux ans dès la date d'achat.

La responsabilité de Jaeger-LeCoultre se limite exclusivement à la réparation ou au remplacement dans les conditions indiquées dans la présente Garantie Limitée. Jaeger-LeCoultre ne sera tenu responsable, conformément à la présente Garantie Limitée ou de quelque autre manière, d'aucune perte ou dommage à la suite de l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser cette montre ni d'aucun dommage indirect ou fortuit quel qu'il soit, concernant votre montre.

Certains Etats, Provinces ou Territoires n'acceptant pas de limiter la durée d'une garantie implicite, ou d'exclure ou de limiter les dommages fortuits ou indirects, les restrictions ou exclusions ci-dessus pourront ne pas vous être applicables.

Cette Garantie Limitée vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les Etats, les Provinces ou les Territoires.

Le service client Jaeger-LeCoultre

Le mouvement d'une montre mécanique nécessite un entretien régulier (révision, lubrification…), afin d'assurer sa longévité. Si votre montre a besoin d'une révision ou d'une réparation, veuillez la faire parvenir, accompagnée de son certificat de garantie, au concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre qui vous l'a vendue.

Vous pouvez alternativement la faire parvenir à l'un des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre figurant dans la liste en fin de ce livret, ou à un concessionnaire agréé Jaeger-LeCoultre, dont vous trouverez la liste sur le site internet « www.jaeger-lecoultre.com ».

Nos Centres d'Assistance Technique agréés disposent d'horlogers formés à la Manufacture Jaeger-LeCoultre, d'ateliers, de l'outillage et des fournitures nécessaires à la réparation et à l'entretien des montres et pendules Jaeger-LeCoultre.

Dans certains cas, notamment pour les interventions nécessitant un outillage et des fournitures spéciaux, les Centres d'Assistance Technique feront parvenir votre montre à la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse afin d'effectuer les travaux nécessaires.

En toute hypothèse, ou si vous résidez dans un pays qui n'est pas mentionné dans nos listes, vous pouvez contacter directement la Manufacture Jaeger-LeCoultre en Suisse, Rue de la Golisse 8, 1347 Le Sentier, téléphone +41 21 845 02 02, fax +41 21 845 05 50, qui vous indiquera la marche à suivre. Nous vous invitons par ailleurs à consulter notre site Internet « www.jaeger-lecoultre.com » pour obtenir une liste mise à jour des Centres d'Assistance Technique agréés Jaeger-LeCoultre.